

- Demander le paiement d'un loyer impayé à la caution

Fiche pratique publié le 21/01/2016, vu 838 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Quelle procédure le bailleur doit-il suivre pour se faire payer par la caution?

- 1) En pratique, le propriétaire doit envoyer simultanément à la caution par lettre recommandée avec accusé de réception le rappel de paiement qui a été adressé au locataire.
- 2) Si la caution refuse de rembourser la dette du locataire, il faudra la poursuivre devant le tribunal d'instance relevant du lieu où se situe le logement, par la procédure rapide d'injonction de payer.
- 3) Si le juge donne raison au propriétaire mais que la caution ne paie pas spontanément, il doit recourir à un huissier.

Pour plus de détails : http://www.assistant-juridique.fr/demander_loyer_impaye_caution.jsp